

Entre Nous

N° 20
Juin 1994



Photo - Studio Yvan CHATEL

BULLETIN D'INFORMATION DE L'ASSOCIATION AMICALE DES RÉSIDENTS DE CHATEL - B.P. n° 34 - 74390 CHATEL

ÉDITORIAL... Les années qui passent...

Mars 1967 : je découvre pour la première fois Châtel, sous un épais manteau neigeux. J'ai revu le film en 8 mm d'une quinzaine de minutes que j'avais réalisé à l'époque, voilà déjà vingt-sept ans. Que de changements se sont opérés dans ce village du fond de la vallée d'Abondance en un quart de siècle ! On ne se bousculait pas sur les pistes de Super-Châtel ni aux téléskis du village : la station commençait à peine à se développer. Il m'est venu l'envie de mieux connaître l'histoire de notre village depuis son origine. Travail de longue haleine, sans doute, mais combien passionnant que j'espère vous faire partager un jour. Et puis les « investisseurs » que nous sommes ont découvert et aimé ce village. C'est tellement vrai que nous sommes aujourd'hui nombreux (2 679 résidences secondaires recensées). C'est aussi la raison pour laquelle nous voulons participer, être « partie prenante » dans un développement que nous souhaitons harmonieux de Châtel, développement sans excès, bien conçu, bien maîtrisé, afin qu'il y fasse bon vivre. Si cela n'a pas été toujours le cas, ce sont bien là les buts essentiels que nous nous sommes fixés au sein de notre association. Depuis sa création (août 1988), nous avons suggéré, demandé, proposé tant d'améliorations, tant de solutions toutes argumentées par certains de nos membres spécialistes en de nombreuses matières, souvent peu coûteuses mais efficaces. C'est pourquoi — avec le temps — nous sommes parvenus, je le pense sincèrement, à conclure une forme de partenariat avec la municipalité. Si nous contribuons largement — par l'impôt — à la gestion financière de la commune, il était bien normal d'en attendre, en retour, une bonne utilisation des recettes fiscales et une reconnaissance de notre contribution évidente au « devenir » de Châtel.

Pour nos nouveaux membres, il me semble nécessaire de faire un bilan des actions entreprises depuis six ans, d'indiquer en regard les résultats positifs obtenus, mais également nos espoirs de voir aboutir les propositions qui n'ont pas encore trouvé de solution. Ce bilan, chers amis, vous le trouverez dans le prochain bulletin « ENTRE NOUS » (n° 21, septembre prochain), ainsi qu'une nouvelle rubrique, « Le courrier des lecteurs », que nous allons mettre en place. Je vous souhaite de passer de très bonnes et agréables vacances... peut-être à Châtel.
Le président

VOTRE ATTENTION

Cotisation 1994 : ceux qui, parmi vous, n'ont pas répondu au dernier rappel de cotisation reçoivent, avec le n° 20, le dernier bulletin d'information de l'association.

Le conseil d'administration a décidé de clore l'appel 94.

La mention « dernier envoi » qui figure sur l'enveloppe est la conséquence du non-paiement de la cotisation (100 F) pour l'exercice en cours.

Le conseil

Veuillez noter

LA RÉUNION D'ÉTÉ DU 4 AOÛT 1994

Notre désormais traditionnelle **réunion d'été** aura lieu, cette année, **le jeudi 4 août de 9 h à 11 h 30 au cinéma Le Morclan**. Elle sera essentiellement consacrée à faire le point sur les actions en cours, les rencontres et réunions avec la municipalité ainsi que les résultats obtenus, nos projets pour le deuxième semestre. Nous mettrons en évidence le rôle que l'association se propose de tenir dans les domaines « sensibles » que nous connaissons bien.

À la suite de cette réunion et pour ceux qui, parmi vous, seraient intéressés, nous proposons le programme suivant :

11 h 30/12 h : montée au restaurant d'altitude « **Les Portes du Soleil** », soit par la télécabine de Super-Châtel, soit en voiture particulière (le chemin a été rendu très carrossable). Ce restaurant se situe au pied du double téléski du Coq.

12 h/12 h 30 : dégustation-vente des produits de la **Cave des Vignerons de Liergues (Rhône)**, beaujolais blanc, rouge et crémant (note 1).

À partir de 12 h 30 : barbecue en terrasse (à l'intérieur en cas de mauvais temps). Prix approximatif par personne : 80 F, demi-tarif pour enfants (note 2).

Après cette « grillade-party », retour libre sur Châtel.

NOTE 1 : pour les livraisons au domicile principal, les commandes seront prises et réglées avant le repas.

NOTE 2 : pour la bonne organisation du repas, il est indispensable que les participants se fassent connaître à l'entrée de la salle en indiquant le nombre de repas à retenir.

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE CONCERTATION AVEC LA MUNICIPALITÉ

Cette 4^e réunion a eu lieu, comme prévu, le 2 avril à la Maison Châtellane. Étaient présents : M. le Maire, son premier adjoint, M. Ruffet Dr de la SEML T&L. Pour l'association : MM. Flandin, Haumesser, Van Loo, Mme Siffer, notre secrétaire.

Les débats commencent avec M. Ruffet, qui veut bien répondre à toutes les questions concernant les remontées mécaniques. En ce qui concerne les tarifs pour l'hiver 94/95, une augmentation d'environ 2 % est prévue. Il ne sera toujours pas possible d'obtenir un forfait pour des séjours de courte durée, malgré la demande de certains de nos adhérents, car cela créerait des problèmes de « contrôle ». M. Ruffet signale le très gros effort fait en faveur des résidents, bien supérieur à tout ce qui se pratique généralement dans les autres stations voisines. La fermeture des pistes de Vonnes et de Trecolle, tant appréciées par un grand nombre de nos membres, ne dépend pas de la commune de Châtel : ces installations sont du domaine privé et appartiennent à des particuliers ; c'est également le cas pour les installations de la Savonnette. Le bilan financier de la SEML est bon. Au 2 avril, le chiffre d'affaires est déjà équivalent au chiffre total de l'an dernier. Il faut préciser que les pistes de Châtel sont toujours très bien entretenues et, de ce fait, appréciées par tous. L'état technique des pistes a été amélioré ; malgré tout, il reste quelques points noirs qui sont à revoir. Cela sera fait dès le printemps, sur les pistes de Cornebois et des Combes. Concernant cette dernière, l'autorisation de la Chapelle-d'Abondance, propriétaire des terrains, a déjà été accordée. Les travaux seront programmés sur trois années.

Le parking de **PRÉ-LA-JOUX**, après les travaux effectués l'été dernier, donne déjà satisfaction, mais il est encore prévu la pose d'un enrobé de concassé pour éviter la boue - travaux qui pourront s'étendre sur plusieurs années (selon les moyens financiers de la commune).

La coexistence des **surfeurs et skieurs** est un problème propre à toutes les stations et qui restera sans véritable solution, tant que le législateur ne s'y penchera pas.

Pour cet été, le « **forfait Pass-Cimes** » n'est pas encore assuré : quelques problèmes avec la station d'Avoriaz. Le télésiège de **BARBOSSINE** sera mis en marche un jour par semaine et, bien entendu, la télécabine de **SUPER-CHÂTEL** tous les jours. L'ouverture des remontées mécaniques en basse saison (juin et septembre) ne serait pas rentable et serait une perte réelle étant donné le petit nombre de demandes, car en plus de la mise en service du matériel, il faut disposer de personnel pour le faire fonctionner. Le seuil de rentabilité est élevé et ne pourrait vraisemblablement pas être atteint.

M. le Maire nous informe que la finition de la gare de Super-Châtel est préparée, mais il reste le problème important de son financement. Il faut compter environ 3 millions de francs, que la commune espère obtenir rapidement. En ce qui concerne la terrasse à **SUPER-CHÂTEL** (en très mauvais état) qui a été « étayée » provisoirement cet hiver, une procédure est en cours (assurance décennale). Aucun travail ne pourra être entrepris avant que l'expert se soit prononcé. La procédure est en bonne voie.

Les « décharges sauvages » et autres entrepôts provocant des nuisances dans le quartier du **JARDY** (route de **VILLAPEYRON**) ont été évoquées. M. le Maire va prendre un arrêté pour mettre un terme à cette situation.

Les **impôts locaux** ne seront pas augmentés cette année. Par contre, les « bases » de calcul fixées par le Département et par la Région subiront vraisemblablement une augmentation de l'ordre de 3 %.

Le hameau des 4-Saisons : concernant la « carcasse » de l'immeuble non fini, un arrêté de péril a été pris et M. le Maire a l'espoir que cette affaire se termine prochainement. Concernant la route projetée pour « désenclaver » le quartier du Boude, c'est le statu quo. Nous proposerons cependant une table ronde entre les parties pour en débattre.

La ou les voie(s) de contournement de Châtel : il n'y a pas de véritables projets municipaux à l'heure actuelle, bien que des achats de terrains aient été faits ici ou là. Nous proposons une table ronde pour examen d'éventuels projets et des solutions que nous sommes en mesure de présenter.

La commune de Châtel a de grandes chances d'accueillir une étape du Tour de France à l'été 1995. La réponse à la demande de candidature est attendue pour le mois d'août prochain.

La signalisation des rues semble avancer et sera financée par les eaux d'**EVIAN**. Un appel d'offres a été lancé pour la réalisation d'un ensemble de chalet-abris containers pour Châtel. Une entreprise de La Chapelle aurait été retenue. Les travaux pour la réalisation d'une nouvelle tranche de trottoirs et la pose de « candélabres » (éclairage public) débuteront ce printemps pour s'achever au printemps 95.

Des propositions ont été faites par l'association pour l'amélioration des services aux touristes et autres. Il s'agit notamment : des horaires d'ouverture du bureau de poste, augmentation du nombre de boîtes aux lettres dans le village, des « permanences » en fin de semaine pour les carburants et autres services de garde.

Nous avons constaté depuis la réunion le mauvais état de santé des arbres plantés autour du lac de Vonnes. Il nous est apparu également nécessaire d'installer quelques bancs supplémentaires le long des sentiers de randonnée. Nous allons intervenir auprès de la municipalité.

Les questions étaient nombreuses. M. Flandin remercie tous les participants d'avoir bien voulu y répondre. L'ordre du jour épuisé, il conclut la réunion.

Ch. SIFFER

L'OPÉRATION « CLASSEMENT DES MEUBLES »

L'opération est lancée. La municipalité a fait parvenir 3 000 formulaires aux propriétaires de meublés, avec notamment l'imprimé déclaratif de demande de classement et d'engagement à louer. Le service mis en place à l'Office de tourisme chargé de réceptionner les réponses nous informe qu'au 31 mai, seulement 280 réponses lui ont été adressées !



CHRONIQUE DE PAUL RIVAT

L'ESCALIER

Fin, l'escalier. Nous avons enfin un escalier ! Vous vous souvenez de l'ascension, partant du camp de base des sapeurs-pompiers prêts à porter secours aux imprudents qui tentaient la face Nord enneigée et glacée, à peine encordés et s'agrippant aux cordages pour déboucher, enfin triomphants et essoufflés, près du cinéma **Le Chamois** (on comprend maintenant l'origine du nom) pour se précipiter à la pharmacie afin d'ingurgiter un « remontant ». Et bien, maintenant, ça n'existe plus ! Tant pis pour ceux qui n'avaient pas pris de photos. Nous avons à présent un escalier monumental, magnifique, couvert, tout en bois, large et même avec des rampes et un éclairage. Il faut le voir la nuit. Ah, que ne peuvent faire les charpentiers et les menuisiers savoyards ! Là, on peut dire « **bravo !** ». Peut-être que les grands esprits se rencontrent, notamment ceux de la municipalité et de notre association. Celle-ci a insisté fortement auprès de l'autre. L'un de nos membres éminent en architecture avait proposé un projet qui ressemble furieusement à la réalisation. Convenons que la municipalité a suffisamment de réflexions pour parer à des inconvénients qui tiennent de l'évidence. Mais nous pouvons l'aider et qu'elle sache que nous avons encore de « bonnes idées » pour mettre en valeur notre village. Pour ma part, j'aurai voulu faire un petit reportage sur l'ascension hivernale de la face Nord par M. le Maire. Maintenant, il est trop tard. ■

BUDGET DE LA COMMUNE DE CHATEL

A partir des données du budget de la commune, il a été procédé, comme à l'accoutumée, à la comparaison d'un certain nombre de ratios financiers avec ceux de la région Rhône-Alpes et de la France entière, pour les communes de moins de 10 000 habitants (source : Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation).

Il faut noter en préalable que les ratios faisant intervenir la population (sédentaire) de la commune ne pourraient être valablement comparés qu'avec ceux des stations de sports d'hiver, sachant que la population « non-sédentaire » et touristique augmente le nombre dans des proportions parfois considérables risquant de fausser les résultats. Cela n'a pas encore été réalisé cette année, malgré les souhaits maintes fois exprimés auprès de M. le Maire qui est, je le rappelle, membre de l'Association des maires des stations de sports d'hiver françaises : nous n'en ferons donc pas mention.

1) Service rendu	: $\frac{\text{(intérêts versés)}}{\text{(dépenses totales)}}$	Châtel : 13,8 - Région : 49,5 - France : 12,3
2) Recette de fonctionnement et capacité épargne	: $\frac{\text{(recettes fiscales)}}{\text{(recettes fonctionnement)}}$	Châtel : 63,8 - Région : 49,7 - France : 45,3
3) Charge de la dette	: $\frac{\text{(annuités dette)}}{\text{(recettes fonctionnement)}}$	Châtel : 39,5 - Région : 33,9 - France : 18,4
	et : $\frac{\text{(annuités de la dette)}}{\text{(capacité courante fonction.)}}$	Châtel : 155,9 - Région : 76,9 - France : 51,0
4) Marge de manœuvre et gestion de fonds	: $\frac{\text{(produits contributions)}}{\text{(recettes fonctionnement)}}$	Châtel : 54,1 - Région : 21,6 - France : 24,7

COMMENTAIRES

Pour la seconde fois, cette année le budget primitif de la commune accuse une réduction de 72 à 49 millions de francs. La charge fiscale, cette année, calculée sur les contributions directes (les quatre taxes locales) est en hausse de 11 %. Il convient de souligner un fait assez exceptionnel sur le plan budgétaire. La dette en capital cumulée, qui était annoncée en 1993 de 189 millions, est ramenée cette année à 17 millions sans que les documents fournis parviennent à expliquer ce « dégonflement », le montant des annuités remboursables en 1989 s'élevant lui-même à 14 millions. On ne peut que se féliciter de ce résultat apparemment très favorable puisque l'endettement de Châtel, un des plus élevés des régions de montagne, était considérable jusqu'à cette année. La commune a donc pris la bonne voie sur le chemin de la réduction de ses dépenses. Les autres postes budgétaires n'appellent pas de commentaires particuliers, de même que les budgets annexes des forêts, des eaux, de l'assainissement, des remontées mécaniques sont bien équilibrés. Par contre, le budget du parking est toujours en déficit.

M. J.-L. WACHE

Prochain bulletin n° 21
 PARUTION SEPTEMBRE/OCTOBRE
 Au sommaire :

- Bilan de six années d'activités et d'actions de l'association.
- Compte rendu succinct : réunion d'août avec la municipalité et réunion du 4 août (cinéma Morclan) avec photos.
- Résultats du tournoi de tennis du 30 juillet.
- Rôle et missions des représentants des associations membres du comité de l'Office de tourisme.
- Sorties d'été (textes et photos), la Saint-Laurent, la Belle-Dimanche.
- Rubriques traditionnelles : le « Quoi de neuf » à Châtel, Revue de presse.

QUOI DE NEUF A CHATEL

- Les travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de branchements se poursuivent, notamment route de Vonnes, ainsi que « l'enfouissement » des lignes aériennes.
- L'immobilier.** Les chantiers en cours : résidences Les Tyroliens, le 2^e immeuble est commencé ; le chantier de la résidence Le Christina (près du Chamois-d'Or) est en pleine activité ; à La Béchigne, le 3^e immeuble est en construction, ainsi que plusieurs chalets dans ce secteur et au Petit-Châtel.
- La commune de MONTRIOND poursuit son projet de **rejoindre** les Lindarets à Bassachaux, ce qui permettrait de relier - pédestrement et en voiture - Châtel et Avoriaz. Une procédure d'**U.T.N.** est en cours.
- Une association « S.O.S. Dranse »** s'est constituée à Abondance. Elle organise des journées de « nettoyage » avec des volontaires depuis Châtel jusqu'à Abondance. **Quelle bonne nouvelle...**
- Les paroisses** de Châtel et de La Chapelle vont être **regroupées**. Les horaires des messes seront modifiés.
- Nous avons appris le décès récent de **Mme Bonnel** (agence Val Immobilier). Nous espérons que la qualité des relations que nous entretenons avec elle sera maintenue avec les personnes qui auront la charge de l'agence.
- Les impôts locaux.** Le conseil municipal, dans sa réunion d'avril (voir extrait en Revue de presse), a maintenu inchangés les **taux** des quatre taxes locales.
Rappel de ces taux : taxe d'habitation 20,32 %, taxe professionnelle 21,97 %, taxe foncier bâti 19,03 %, taxe foncier non bâti 90,48 %. **La taxe de séjour** est maintenue selon les mêmes dispositions et aux mêmes valeurs que l'an dernier.
- Il est prévu, aux Grandes-Mouilles, la création d'une **Z.A.C.** (Zone d'Aménagement Concerté) d'une superficie de 8 000 m². Cette Z.A.C. sera accompagnée d'une procédure d'**U.T.N.** (Unité Touristique Nouvelle). (Voir Revue de presse, extrait des délibérations du conseil municipal).
- Télécabine de Super-Châtel.** L'installation est en cours de vérification afin d'être en parfait état de marche pour l'ouverture de la saison d'été. La SEML des remontées mécaniques nous fait savoir que le coût de cette opération s'élèvera à 1,5 millions de francs.
- Un projet « hôtelier »** serait, paraît-il, à l'étude. Il serait implanté dans la nouvelle Z.A.C. des Grandes-Mouilles. Si ce projet se confirme, nous vous tiendrons informés.
- Les travaux d'aménagement des pistes de **Plaine-Dranse** ont été très appréciés cet hiver. Les témoignages ont été nombreux.

GRANDES DATES DE L'ÉTÉ 1994

JUILLET

- Dimanche 10 :* marche familiale des Portes du Soleil.
- Mercredi 13 :* fête nationale à La Chapelle.
- Jeudi 14 :* fête nationale à Châtel.
- Samedi 16 :* tournoi officiel de pétanque de Châtel (réservé aux licenciés).
- Dimanche 17 :* brevet V.T.T. des Portes du Soleil.
- Jeudi 21 :* fête nationale belge à Châtel (bal).
- Samedi 23 au 30 :* Châtel fête Seraing (Belgique).
- Dimanche 24 :* concours des bûcherons à Super-Châtel.
- Samedi 30 :* finale de ligue Rhône-Alpes de parapente.
- Samedi 30 :* tournoi de tennis des résidents.
- Dimanche 31 :* fête du 10^e anniversaire fanfare de Châtel.

AOÛT

- Lundi 1^{er} :* fête nationale suisse.
- Samedi 6 :* tournoi open de pétanque.
- Dimanche 7 :* fête de la Saint-Laurent (défilé de chars et de groupes musicaux, bal).
- Samedi 13 :* feux du lac à Montriond.
- Lundi 15 :* fête du village à Abondance.
- Jeudi 18 :* concert de la fanfare de Châtel.
- Dimanche 21 :* la Belle-Dimanche (fête des alpages).
- Mercredi 24 :* chanson française par Didier Corbaz.

SORTIES D'ÉTÉ

Nous projetons d'organiser, dans le courant du mois d'août, une ou deux sorties en groupe.

Nous vous ferons part de nos propositions lors de la réunion du 4 août et, pour ceux qui ne pourraient y assister, vous trouverez informations et renseignements à l'agence SOGESTOB (le Jessi, route de Vonnes). Ecoutez également RADIO-CHÂTEL.

Parmi les destinations possibles, citons :

- INTERLAKEN, cascades de TRUMELBACH, en car si nous réunissons au moins 40 participants.
- Pour les skieurs : sortie à SAAS-FE (ski sur glacier).
- Plus randonnées pédestres éventuelles.
- Pique-nique au col des Portes du Soleil (voiture particulière jusqu'à CHAMPÉRY puis montée en téléphérique).

TARIFS DES TÉLÉPORTES DE CHÂTEL

ÉTÉ 1994 (en francs)

A.S. = aller simple - A.R. = aller/retour - Piétons et excursionnistes

	Individuels		Familles, groupes, parapentes		Colonies
	Adultes	Enfants/Retraités	Adultes	Enfants/Retraités	
A) Circuits pédestres de Super-Châtel et du Morclan					
Télécabine	A.S. = 24,00	20,00	20,00	17,00	6,00
Super-Châtel	A.R. = 38,00	32,00	32,00	27,00	10,00
Télesiège	A.S. = 20,00	17,00	17,00	14,00	6,00
Morclan	A.R. = 32,00	27,00	27,00	22,00	10,00
Super-Châtel	A.S. = 35,00	30,00	30,00	25,00	8,00 (note 1)
+ Morclan	A.R. = 56,00	48,00	48,00	40,00	12,00 (note 1)

B) Circuits pédestres de l'arête des Rochassons et du col de Bassachaux

Télesiège	A.S. = 13,00	11,00	13,00	11,00	6,00
Rochassons	A.R. = 21,00	18,00	21,00	18,00	10,00

C) Forfait « Pass-Cimes » (spécial Châtel : Avoriaz)

1 jour (individuel) : tarif unique 50,00

D) Forfaits Portes du Soleil (piétons, randonneurs, V.T.T.)

Tarifs uniques : 1 jour 60,00 ; 6 jours 250,00 ; saison 500,00

E) Transport navettes : chef-lieu/Plaine-Dranse/col de Bassachaux - individuel

Aller simple : 10,00 - Aller/retour : 16,00

Note 1 : forfait spécial parapentistes : 1 jour 45,00 / saison 300,00

Tarifs de la piscine municipale

ÉTÉ 1994 (en francs)

1) Clientèle individuelle (journée) :

Enfants : 14,00

Adultes : 16,00

2) Colonies de vacances :

Matinée : 7,00

Carnet 25 entrées : 175,00

3) Abonnements :

	Enfants	Adultes
Semaine	70,00	80,00
Quinzaine	120,00	140,00
Saison (normale) .	300,00	350,00
Saison (résidents) .	260,00	300,00

Le prix de l'eau et de l'assainissement

(Prévisions pour la campagne 1994)

Rappel 93 - Prévisions 94

Abonnement eau :

90,00 F / Appartement. 100,00 F / Appartement.

Abonnement assainissement :

180,00 F / Appartement. 200,00 F / Appartement.

Prix du m³ eau consommé :

4,00 F 4,50 F (-50 % < 1 000 m³)

Prix du m³ E.U. :

4,00 F 5,00 F (-50 % < 1 000 m³)

Contre-valeur pollution :

1,05 F / m³ 2,10 F / m³

Fonds national :

0,105 F / m³ 0,210 F / m³

Location compteur commune (en fonction du diamètre tuyau) : Ø 15 = 30 F ; Ø 20 = 40 F ; Ø 25 = 50 F ; Ø 32 = 75 F ; Ø 40 = 85 F ; Ø 50 = 95 F ; Ø 60 = 130 F.

LA STATION DE CHATEL

... mais dynamise les initiatives. La plus Suisse des stations françaises joue l'équipement loisir skieurs et promeneurs, pour le confort des vacanciers de l'hiver qui apprécient !

A Chatel des pistes ont été réaménagées et tout le monde s'y est mis pour assurer de nouvelles animations.



De la neige, il y en a comme sans doute les stations n'en avaient eu depuis plusieurs années. Au-delà de la "qualité ski" qu'elle offre, cette neige est révélatrice de plusieurs faces cachées des sports d'hiver. A chacun d'en tirer les avantages ou d'en rester à se poser des questions ! Première évidence, les problèmes des stations de basses altitudes ne sont pas liés uniquement au manque de neige. La crise est bien là, l'économie des sports d'hiver la subit et en prend un mauvais coup... Le commerce et l'hôtellerie ne sont plus ce qu'ils étaient.

Le touriste n'achète plus n'importe quoi, il sélectionne le nécessaire et fait "haro" sur le reste... Cadeaux, souvenirs et même cartes postales sont relégués dans la tirelire des économies, voire même carrément de l'oubli. Au restaurant, les apéros et les digestifs sont éliminés, le bon vin remplacé par la "réserve du patron" ou la simple carafe d'eau. Côté remontées, là aussi on calcule, le forfait cinq jours non consécutifs prend le pas sur le forfait une semaine. On achète parcimonieusement en calculant la meilleure solution. Certains skieurs se dirigent vers le ski de fond... C'est moins coûteux. S'il fait très beau, on privilégie une journée de ski alpin...

La réflexion "les remontées sont trop chères" parcourt comme un frisson les files d'attente qui finalement n'ont jamais été aussi peu embouteillées en cette période de février, réputée être la plus encombrée. Quant au coût des remontées, le prix demandé s'il semble élevé pour le consommateur, il reste trop bas pour l'exploitant. Un télésiège quatre places coûte 16 millions de francs, une télécabine dix places 36 millions, une seule cabine atteint le prix d'une mercedes 250 000 F. Le prix d'un canon à neige, devenu indispensable pour la restauration des bas de pistes, est de 250 000 à 450 000 F. Le prix d'une dameuse de pistes s'élève à 1 200 000 F et elle doit être changée tous les cinq ans.

A Chatel entre les deux secteurs Super Chatel et Linga, il y a 113 chenillettes en fonction. Sait-on que la moindre pièce de remontées af-

fiche des prix époustouffants : un galet de pylône coûte 2 600 F. La visite de contrôle sécurité V3 d'un télésiège de plus de 15 ans revient à 1 million de francs. Elle est obligatoire et contrôlée par le ministère des Transports. Sans l'aval du BEDARM, organisme d'Etat, l'appareil est interdit de fonctionner.

Sait-on que ces pistes pour lesquelles les skieurs sont de plus en plus exigeants coûtent aussi cher en entretien l'été que l'hiver.

A Chatel, la piste rouge de Plaine Dranse qui a été totalement profilée a nécessité le travail de deux bulls, une pelleuse, deux camions durant deux mois d'été, 250 kg d'explosifs ont été utilisés. Coût global : 4 millions de francs.

Nous passerons sur les frais de personnels et charges sociales. La SEML des remontées mécaniques de Chatel emploie 176 personnes l'hiver, 35 l'été, dont 25 permanents pour un chiffre d'affaires de 58 millions TTC en 1993. Elle affiche un équilibre financier depuis deux ans. Cet équilibre étant néanmoins fragilisé par la mono activité extrêmement aléatoire, car liée aux conditions climatiques, non maîtrisables. Ce qui est reluisant cette année peut être catastrophique l'an prochain !

Tout le monde s'y est mis

Le manque de neige de ces cinq dernières années aura au moins eu une vertu : la gestion d'une station de sports d'hiver n'est pas chose facile et les professionnels que sont les pisteurs, dames, préposés aux re-

montées et moniteurs y sont sensibles. Ils se sentent concernés par cette crise. Leur emploi est lié à la qualité de service et de l'accueil. Ils ont pris conscience de l'importance de leur rôle. Au Linga 3 pistes ont été fabuleusement aménagées. La noire et la rouge de la Chaux des Rosées, la rouge de Plaine Dranse et la Casse Noisette. Les canons neige crachant jour et nuit dès que les conditions atmosphériques le permettent. Le balisage des pistes et des obstacles a été intensifié. Le stade de slalom nocturne est chouchouté et opérationnel en permanence. A Super Chatel, un slalom chronométré gratuit a vu le jour. Une piste de luges aménagée, un espace surfeurs de half pipe construit. Une piste de bosses entretenue, un tremplin pour le ski acrobatique érigé. Un effort indéniable a été fait pour le ski de fond et un parcours piéton totalement préparé. Là aussi on a soigné le balisage, l'information aux skieurs et mis l'accent sur l'accueil par le personnel des remontées.

Les moniteurs de ski multiplient les animations, les démonstrations spectaculaires et les descentes aux flambeaux. Toutes ces initiatives coûtent chères, prennent du temps... mais portent leurs fruits. La clientèle apprécie... C'est sans doute avec ces efforts que les sports d'hiver reprendront la place qu'ils n'auraient jamais dû quitter et que la progression de ce fabuleux loisir santé amorcera une remontée... A condition évidemment que la neige soit de la partie et que le pouvoir d'achat du skieur évolue dans le bon sens !

Yvon CHALOYARD ■

Les stations de moyenne montagne en quête d'oxygène

(Dauphiné Libéré, 09.04.94)

Durement touchées par le déficit d'enneigement de la fin des années 80 et de l'hiver 92-93, elles se trouvent dans des situations financières critiques malgré un niveau d'activité favorable pour la saison 93-94. L'A.N.E.M a fait hier un état des lieux dans le cadre du SAM de Grenoble

L'évaluation financière réalisée dans le courant de l'année 1993 par l'A.N.E.M (association des élus de la montagne) pour 80 stations de moyenne montagne a servi de prétexte au colloque organisé hier par la même A.N.E.M sur les conditions d'un redressement durable de ces stations.

Présentés pour la première fois, devant un auditoire nombreux d'élus et de responsables de stations, les résultats de cette étude montrent que pour 42 stations ayant connu

une baisse de leur chiffre d'affaires, celle-ci était en moyenne de 37%, faisant passer la part des recettes liées à la neige dans les budgets publics de 43 % à 34 % en 1993.

De conjoncturel, le déséquilibre financier des communes est donc devenu structurel, d'autant plus que certaines d'entre elles avaient déjà largement fait appel à l'emprunt pour s'équiper. L'étude fait apparaître un manque à financer de l'ordre de 100MF soit près de 40 % de l'annuité globale. Ch. N.

3^e trophée des résidents secondaires

La journée n'était pas propice... Neige et vent. Mais le sport impose ses règles et à aucun moment l'idée d'annulation ne traverse les esprits. La piste parfaitement préparée par les remontées mécaniques du Linga permit un déroulement parfait et sans incident. Ski-Club, E.S.F., office du tourisme, participaient à l'organisation de la course et le président Albert Flandin rejoignant l'opinion des participants n'avait que des éloges à l'égard de tous les organisateurs.

Michel Stervinou qui s'était dépensé sans compter affichait le sourire de la satisfaction et du plaisir quand la coupe des vétérans lui fut remise. Si la convivialité présidait à la remise

des prix, le niveau des coureurs, surtout chez les jeunes, fut assez étonnant. Les temps relevés en sont la preuve évidente.

L'an prochain, les organisateurs pensent déjà à un trophée Val d'Abondance pour une manifestation qui impliquerait l'Amicale des résidents de La Chapelle. Venus en observateurs invités par l'organisation, ils ont déjà donné leur accord. M. Crépy, maire de Châtel, félicite les organisateurs de cette manifestation, soulignant sa satisfaction des bonnes relations existantes entre les résidents secondaires et la municipalité.

Y. C.

(Dauphiné Libéré, 27.02.94)

Opération "Dranse propre" samedi

(Dauphiné Libéré, 29.04.94)

Une trentaine de personnes participèrent à la réunion préparatoire au nettoyage de la Dranse, organisée par l'Association « S.O.S. Dranses ».

Après l'exposé des buts poursuivis par l'association, par le président Sylvain Dubacq, les élus présents, tout en apportant leur soutien et le matériel nécessaire à l'opération, ont insisté sur le travail de sensibilisation à effectuer auprès des habitants de la vallée, mais aussi auprès des touristes. L'idée est de bien faire comprendre que la Dranse fait partie du patrimoine de tous, que la propreté de ses berges sont des atouts touristiques importants.

Dans les cahiers de doléances des offices du tourisme de la vallée, de nombreux promeneurs ont déjà exprimé leurs désarrois face à ces problèmes de pollution. L'association essaiera de res-

ponsabiliser les riverains qui continuent à considérer le cours d'eau comme une décharge.

Ce 30 avril, dès 8 h 30, débutera l'opération ; tous les bénévoles amoureux de la nature pourront se retrouver sur le parking des tennis à Abondance, sur celui de Braitaz, à La Chapelle-d'Abondance, et enfin sur celui du Linga à Châtel (se munir de gants, bottes... et d'un pique-nique).

Cette opération sera renouvelée en juin et en septembre afin de parfaire le travail. Les responsables de l'association espèrent que cette action, aujourd'hui limitée au Val d'Abondance, sera poursuivie en aval ainsi que dans la vallée de la Dranse de Morzine. C'est ce vaste objectif qui explique la présence du pluriel dans le nom donné à l'association « S.O.S. Dranses ».

L'Union commerciale combative. Lors de sa dernière réunion, le comité de l'Union commerciale de Châtel a constaté, de nouveau, l'illégalité de l'installation de certains commerces et s'est interrogé sur la possibilité d'y mettre fin.

Le souhait du comité est de voir s'instaurer des structures de travail et de réflexion permettant d'envisager une attitude commune et une politique commerciale globale, en concertation étroite avec la municipalité et les autres partenaires naturels. Nul ne peut s'exclure d'un village sans le pénaliser.

Alors que la situation économique oblige les communes à augmenter taxes et impôts, il serait difficilement concevable que certains y échappent, pénalisant de fait les finances municipales et ceux qui payent et travaillent régulièrement. Il faut que la loi (et son application) soit la même pour tous.

La prolifération de ces commerces « sauvages » et l'augmentation du travail « au noir » est un préjudice grave pour l'ensemble des commerçants et artisans du village.

La réponse à ces problèmes et l'harmonie du village ne peut être que collective et doit mobiliser toutes les forces vives de la station.

CHÂTEL

Le chalet à musique.

L'Echo Alpin, la jeune et dynamique fanfare du pays a donné un concert de choix dans l'église de Châtel, avec en intermède Jean-Marc Burnet dans un solo de tuba.

La surprise a été l'inauguration d'une nouvelle salle de musique dans le chalet Millet. La commune en étant propriétaire, l'a mis à la disposition de cette association philharmonique pour leurs répétitions.

Le maire André Crépy et une délégation de son conseil municipal étaient entourés d'une foule de parents et d'amis. Dans cette ambiance de fête, le plus heureux a, sans doute, été Jean-Jacques Burnet, le chef et l'âme de cette société de musique.

REVUE
de
PRESSE

CHÂTEL

(Extraits)

Au conseil municipal.

Le conseil municipal vote le budget primitif communal 1994 et les budgets annexes :

— budget de la commune équilibré en fonctionnement à 35.300.000 F et en investissement à 14.000.000 F ;

— service des forêts équilibré en fonctionnement à 600.000 F et en investissement à 1.250.000 F ;

— eau et assainissement équilibré en fonctionnement à 3.500.000 F et en investissement à 4.300.000 F ;

— remontées mécaniques communales équilibré en fonctionnement à 16.500.000 F et en investissement à 11.500.000 F ;

— service du parking équilibré en fonctionnement à 2.430.000 F et en investissement à 1.030.000 F.

Le conseil :

— maintient inchangés les taux des quatre taxes directes locales pour l'année 1994 ;

— décide de confier à M. Françoise, architecte D.P.L.G. urbaniste, l'établissement des dossiers en vue de la création de la Z.A.C., ainsi que la mise en place de la procédure U.T.N. dans le secteur des « Grandes Mouilles », selon les modalités de rémunération proposées par l'architecte précité, soit pour un montant global de 241.000 F h.t.

2^e TOURNOI DE TENNIS DES RÉSIDENTS DU VAL D'ABONDANCE 1994

Ce tournoi, organisé par l'ASSOCIATION AMICALE des RÉSIDENTS de CHÂTEL, se déroulera le samedi 30 juillet dès 9 h le matin, sur les courts municipaux (près de l'hôtel Kandahar et au Linga).

Placé sous le patronage de RADIO-CHÂTEL et de l'agence SOGESTOB IMMOBILIER, ce tournoi est « ouvert » à tous les membres de l'association – à jour de leur cotisation – (présentation de la carte 1994) et, sur invitation, aux membres de l'Association des résidents de La Chapelle. Les personnes de lien de parenté directe (conjoint, enfants, petits-enfants) pourront également participer au tournoi.

Droits d'inscription : 25 F par joueur adulte (+ 18 ans) et 15 F par enfant.

Organisation des matches : matches de « simples messieurs », « simples dames » et « enfants » en deux sets gagnants : joueur(se)s classé(e)s et non-classé(e)s. Des matches de double pourront être organisés en fonction du nombre de participants inscrits.

Restauration/buvette au KANDAHAR et au SCHUSS (Linga).

Prix : distribution des coupes et médailles aux finalistes au cours d'un apéritif offert au KANDAHAR à partir de 20 h 30.

Tous les renseignements concernant le déroulement du tournoi pourront être consultés à l'Office de tourisme et à l'agence SOGESTOB, route de Vonnes à Châtel.

L'association se réserve le droit d'annuler la compétition dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant ou en cas de mauvais temps. Dans ce dernier cas, un « report » ne pourrait être envisagé qu'en fonction des plannings de réservation des courts.

Nota : pour (éventuellement) compléter le tableau des matches, l'inscription de résidents « non encore membres » de l'association sera admise avec un droit d'inscription de 100 F.

Bulletin d'inscription : voir au dos.

Le bureau

QUELQUES PHOTOS...



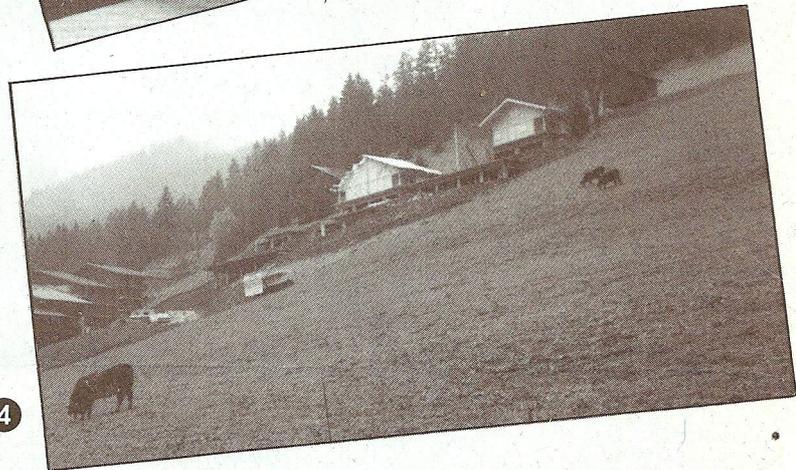
1



2



3



4

1. Lac de Vonnes
2. le marché
3. Pose d'enrobé à Pré-la-Joux
4. Nouveaux chalets à Petit-Châtel

Bulletin n° 20 - Juin 1994 - Tirage à 850 exemplaires - Imprimerie du Commerce - Villefranche

2^e TOURNOI DE TENNIS DES RÉSIDENTS DU VAL D'ABONDANCE BULLETIN D'INSCRIPTION

CHATEL LA CHAPELLE

Nom, prénom _____ N° de carte de membre
Adresse principale _____ Résidence à Châtel _____
N° téléphone _____

Votre classement (comme joueur) : rang _____

Envisagez-vous que d'autres personnes participent à ce tournoi : OUI NON

Si oui : indiquez ci-dessous l'identité et le lien de parenté de ces personnes ainsi que leur classement.

Nom, prénom, parenté, Adulte/Enfant, rang	Nom, prénom, parenté, Adulte/Enfant, rang
(1) _____	(2) _____
(3) _____	(4) _____
(5) _____	(6) _____

Souhaitez-vous « arbitrer » des matches : OUI NON

Adressez ce bulletin d'inscription (accompagné de votre chèque) à : M. M. LESTREZ, résidence ALPENLAKE à Vonnes, 74390 Châtel, tél. 50 13 36 64.

Si vous êtes présent à Châtel, vous pouvez déposer ce bulletin dans la boîte à lettres de M. LESTREZ à l'adresse ci-dessus.

La date limite de réception des inscriptions est fixée **impérativement** au jeudi 28 juillet 1994 à 12 h.

Le bureau